



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 24 mars 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée a motivé son absence.

**RÉSOLUTION 2015-03-130**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE préciser à l'article 7 que le montant du règlement hors cour est de 45 000 \$ « taxes en sus »;

DE corriger l'article 9, aux fins de préciser que l'acte de mainlevée doit être signé par « la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ».

D'adopter l'ordre du jour, tel que corrigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-131**  
**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – AVENUE DES GRANDES TOURELLES – LOT 3 585 013 – ZONE P-1 405-1 - DOSSIER 1412-DM-253**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au lot 3 585 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur l'avenue des Grandes Tourelles, dans la zone P-1 405-1 qui vise à :

- autoriser l'installation d'un panneau publicitaire d'une hauteur de 22,86 mètres, représentant une dérogation de 7,86 mètres, soit 52 % supérieure à la norme maximale de 15 mètres autorisée au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- établir la marge de recul de la ligne de lot à 0,3 mètre, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 70 % inférieure à la norme minimale de un mètre exigée pour cette zone;

- autoriser la construction de la base d'une enseigne publicitaire en bordure d'un cours d'eau.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, deux (2) questions ont été adressées au conseil;

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**  
**APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT**

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet :

- d'établir la hauteur maximale du panneau publicitaire à 22,86 mètres;
- d'établir la marge de recul minimale de la ligne de lot à 0,3 mètre;
- d'autoriser la construction de la base de l'enseigne publicitaire en bordure du ruisseau Delisle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-132**  
**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – BOULEVARD DU FAUBOURG – LOT 3 585 016 – ZONE P-1 405-1 – DOSSIER 1412-DM-254**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au lot 3 585 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur le boulevard du Faubourg, dans la zone P-1 405-1 qui vise à :

- autoriser l'installation d'un panneau publicitaire d'une hauteur de 15,24 mètres, représentant une dérogation de 7,74 mètres, soit 103 % supérieure à la norme maximale de 7,5 mètres autorisée au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- établir la marge de recul de la ligne de lot à 0,3 mètre, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 70 % inférieure à la norme minimale de un mètre exigée pour cette zone;
- autoriser la construction de la base d'une enseigne publicitaire en bordure d'un cours d'eau.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, deux (2) questions ont été adressées au conseil;

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**  
**APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT**

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet :

- d'établir la hauteur maximale du panneau publicitaire à 15,24 mètres;
- d'établir la marge de recul minimale de la ligne de lot à 0,3 mètre;

- d'autoriser la construction de la base de l'enseigne publicitaire en bordure du ruisseau Delisle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-133  
RÈGLEMENT RV-1574 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 mars 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1574 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour 2015-2016 et leur financement par emprunt, au montant de 935 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-134  
RÈGLEMENT RV-1440-001 – ADOPTION DU PROJET**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-001 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable à la zone C-3 405 et à une partie de la zone R-5 408.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-135  
RÈGLEMENT RV-1441-028 – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-028 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone C-3 405 à même une partie de la zone R-5 408.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-136  
APPROPRIATION À MÊME LES DROITS DE CARRIÈRES ET  
SABLIÈRES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS  
AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU  
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, ENTRE L'AVENUE DES  
GRANDES TOURELLES (SUD) ET LE CHEMIN DE FER – CONTRAT  
2014-1424-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approprier la somme de 192 000 \$ à même les fonds perçus en regard des Droits sur les carrières et sablières pour le paiement des honoraires professionnels pour plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer – Contrat 2014-1424-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-137  
SOUMISSIONS – SOUMISSIONS SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE,  
ENTRE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES (SUD) ET LE CHEMIN  
DE FER – CONTRAT 2014-1424-1 – RÈGLEMENT RV-1509**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Beudoin Hurens 255, boul. Crémazie Est, 9 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2M 1M2 (non recevable)
MLC associés – Experts conseils 2990, avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3
EFEL – Experts conseils 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
TETRA TECH 4650, boul. des Laurentides, bureau 300 Laval (Québec) H7K 2J4
EQUILUQS 13665, boul. Curé Labelle, bureau 219 MIRABEL (Québec) J7J 1L2

CIMA – Partenaire de génie 3195, boul.de la Pinière, bureau 203 Terrebonne (Québec) J6X 4P7
WSP Canada Inc. 2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9
CDGU inc. 102, rue De Martigny Ouest Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G1
Stantec – Experts conseils 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4
Ingemax Inc. 6455, rue Doris-Lussier, suite 210 Boisbriand (Québec) J7H 0E8
Les consultants S.M. Inc. 4600, rue Louis B. Mayer Laval (Québec) H7P 6E4
EXP 4500, rue Louis B. Mayer Laval (Québec) H7P 6E4

ATTENDU que cette soumission est assujettie à un système d'évaluation et de pondération à deux (2) enveloppes (article 573.1.0.1 LCV), les offres reçues a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 17 février 2015 ainsi que du rapport du comité de sélection du 10 mars 2015.

D'accepter l'offre de Ingemax inc. ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les services professionnels, les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer, au montant de 174 934,46 \$ (toutes taxes incluses), contrat 2014-1424-1.

D'imputer la dépense à même les fonds perçus en regard des droits sur les carrières et sablières.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-138  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D’UN FOURGON UTILITAIRE DE BASE  
2015 – FORD TRANSIT 350 – CONTRAT 2015-1437 – RÈGLEMENT  
RV-1557**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres sur invitation pour l’acquisition d’un fourgon utilitaire de base 2015, Ford Transit 350, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Blainville Ford inc. 600, boul. Curé Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	38 374,05 \$
Des Laurentides Ford inc. 155, boul. Lachapelle St-Jérôme (Québec) J7Z 7L2	38 715,54 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, du 11 mars 2015;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 3 mars 2015.

DE rejeter toutes les soumissions reçues pour l’acquisition d’un fourgon utilitaire de base 2015, Ford Transit 350, contrat 2015-1437 – Règlement RV-1557.

D’autoriser le Service des travaux publics à retourner en processus d’appel d’offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-139  
CONTRAT – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE  
DES LOISIRS ET AGRANDISSEMENT DU HALL D’ENTRÉE DE L’HÔTEL  
DE VILLE DE BOISBRIAND – CONTRAT 2012-1267 – RÈGLEMENT  
RV-1517**

ATTENDU qu’en date du 18 octobre 2012, la Ville et Gestion en construction DCM inc. (ci-après référée DCM) signaient le contrat 2012-1267 concernant les travaux d’aménagement des bureaux du Service des loisirs, de même que l’agrandissement du hall d’entrée de l’Hôtel de Ville (ci-après référé le « Contrat »), le tout selon des plans et devis préparés par la firme DKA Architectes (ci-après référée « DKA ») ;

ATTENDU qu'aux termes d'un avis de travaux contingents daté du 6 février 2013 (0007-1), DCM a déposé une réclamation pour « frais généraux additionnels reliés aux délais occasionnés par l'expertise de la dalle existante et l'obtention de directives de corrections », au montant de 86 184,73 \$ (taxes exclues), laquelle fut refusée par l'architecte ;

ATTENDU que le ou vers le 14 mai 2013, DCM déposait un nouvel avis de travaux contingents (0007-1 révisé) limitant sa réclamation à la somme de 64 925,83 \$ (taxes exclues), dont l'acceptation fut recommandée par DKA et confirmée dans le projet de modification numéro A-14 pour le même montant ;

ATTENDU que le ou vers le 21 juillet 2014, la Ville transmettait à DCM une réclamation au montant de 53 931,37 \$ (taxes exclues), concernant divers retards et coûts additionnels ayant dû être assumés par la Ville suite à divers événements en lien avec les travaux exécutés par DCM dans le cadre du contrat ;

ATTENDU qu'au moyen de concessions mutuelles, la Ville d'une part et DCM d'autre part ont convenu de régler en totalité leurs réclamations respectives, de même qu'à entreprendre les démarches requises afin de finaliser le projet tant au niveau des acceptations que des déficiences ;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la transaction et quittance au montant de 45 000 \$ plus taxes incluant les frais et intérêts;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, une entente ayant trait à la transaction de quittance ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1517.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2015-03-140 VENTE À L'ENCAN 2015**

ATTENDU que la ville se doit de vendre, lors d'une vente à l'encan, tous les objets dont elle veut se départir et /ou qu'elle a en sa possession et qui n'ont pas été réclamés.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la tenue d'une vente à l'enchère publique des biens non réclamés en possession de la Ville ainsi que l'équipement dont elle désire se départir, le 2 mai 2015 aux Ateliers municipaux, 740, chemin de la Grande-Côte, le tout selon l'article 461 de la Loi sur les cités et villes.

DE mandater Éric Latraverse, Cabinet d'huissiers de Justice, pour agir comme commissaire priseur lors de la vente

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-141**  
**VILLE DE BOISBRIAND C. CENTRE DE L'ESPOIR ET SHAYE EISNER –**  
**RADIATION DES HYPOTHÈQUES LÉGALES INSCRITES CONTRE LA**  
**COMMUNAUTÉ JUIVE DE BOISBRIAND – COUR DU QUÉBEC**  
**700-22-016505-074 – DOSSIER P306**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2015-03-098 à la séance du 3 mars 2015 consentant à accorder mainlevée des hypothèques légales inscrites contre les immeubles appartenant aux corporations de la Communauté désignées comme défenderesses ou co-défenderesses ci-après nommées, dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 700-22-016505-074 et dans le dossier de la Cour d'appel portant le numéro 500-09-021784-111;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer l'acte de mainlevée et consentement à radiation préparé par Me Alain Longval de l'étude Dunton Rainville, accordant mainlevée et consentant à la radiation de l'inscription des lois hypothécaires et autres droits réels de garantie, en faveur de la Ville résultant des réclamations pour taxes d'eau impayées par la communauté juive de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-142**  
**AFFICHAGE ABRIBUS – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA FIRME**  
**IMAGI AFFICHAGE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser une entente de partenariat avec la firme Imagi Affichage pour la mise en place de publicité sur les abribus de la Ville pour une période d'environ dix (10) ans à compter de la signature de l'entente se terminant le 31 décembre 2025, aux conditions énoncées au projet d'entente et à la proposition reçus à la direction générale le 27 février 2015.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, une entente ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2015-03-143**  
**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2015-03-105 – SIGNATURE -**  
**AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**MUNICIPAL – 1400, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE modifier la résolution 2015-03-105, adoptée le 3 mars 2015, en précisant que la période du bail aurait dû se lire : « *du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2024* ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-144**  
**DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour la remise de bourses au Gala Méritas du 4 juin 2015;

B) 250 \$ à la Fondation Collège Lionel-Groulx pour financer une bourse d'encouragement aux études remise à la cérémonie du 29 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-145**  
**ODYSCÈNE – SOUTIEN FINANCIER 2015 ET 2016**

ATTENDU qu'Odyscène est le diffuseur régional de spectacles professionnels dûment reconnu et subventionné par le ministère de la Culture, des Communications du Québec;

ATTENDU la décision favorable des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pour ajuster à la hausse le soutien financier à être alloué à Odyscène pour les années 2015 et 2016;

ATTENDU que les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville soutiennent solidairement la diffusion du spectacle professionnel sur le territoire;

ATTENDU que pour consolider son développement, le conseil d'administration d'Odyscène souhaite garantir les engagements financiers de ses partenaires d'affaires;

ATTENDU que le nouveau protocole d'entente prévoit un ajustement de l'aide financière des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Boisbriand pour l'année 2015 est de 29 080 \$ et celle de 2016 sera indexée selon le taux de l'IPC de la grande région de Montréal;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le protocole d'entente avec Odyscène et les Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pour les années 2015 et 2016;

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 29 080 \$ représentant la quote-part de la Ville de Boisbriand pour l'année 2015 ainsi que la quote-part 2016 sera du même montant indexé selon le taux IPC de la grande région de Montréal et conformément audit protocole d'entente;

D'autoriser la mairesse à signer tout document donnant effet à la présente.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-146**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ABIPA CANADA INC. – 3700 AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2465 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle, la demande de permis de construction et aménagement paysager pour le projet « Abipa Canada inc. » à être implanté au 3700, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par GKC Architects, datés du 13 mars 2015, projet 14097, comprenant 9 pages;
- Plans de structure, préparés par DSM Consultants, datés du 12 mars 2015, projet 15-2525, comprenant 6 pages;

**Le tout conditionnellement :**

- À la signature d'une servitude en faveur de la Ville pour la piste multifonctionnelle;
- Au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable au montant de 35 000 \$ pour les travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-147**

## **LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 19 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente numéro 19 ayant trait au poste de technicien en environnement, matières résiduelles.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Jean-Marie Girard  
Articles 7, 9, 13 et 15

Monsieur Jimmy Ménard  
Article 3

Monsieur Michel Noël  
Articles 3, 8 et 15

## **RÉSOLUTION 2015-03-148 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE lever la séance à 19 h 59.

Adoptée